

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence **de plus d'un an**,
- ✓ Disposer d'un numéro **SIRET**,
- ✓ **Disposer d'un ancrage territorial** (être un acteur local du territoire concerné par son projet),
- ✓ **Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues.**

VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage annuelle,
- ✓ Etre mis en œuvre sur la géographie prioritaire définie dans le contrat de ville,
- ✓ Concerner au moins un des publics prioritaires de la politique de la ville.

LES PIECES OBLIGATOIRES

- ✓ Le dossier CERFA imprimé à partir de la plateforme de dématérialisation « DAUPHIN » à l'adresse suivante <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>,
- ✓ Votre fiche INSEE actualisée,
- ✓ Votre RIB.

POUR DEPOSER SON PROJET 2019, c'est pas si compliqué...

Pour les opérateurs ayant déjà perçus antérieurement des crédits ETAT – CGET) :

- ✓ **Appeler ou envoyer un mail** à la DJSCS (**Jacqueline DELVER** / 0590.47.11.73. / jacqueline.delver@jscs.gouv.fr ou **Philippe RONDOT** / 0590.81.01.85. / philippe.rondot@jscs.gouv.fr) afin que la DJSCS vous invite à créer votre compte sur DAUPHIN ;
- ✓ A partir du lien que vous recevrez par mail, **créer votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) ;
- ✓ **Activer votre compte** ;
- ✓ **Mettre à jour** l'ensemble des données administratives de votre structure ;
- ✓ **Déposer** votre projet en suivant les étapes indiquées.

Pour les nouveaux opérateurs :

- ✓ **Se connecter sur DAUPHIN** et **créer votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) ;
- ✓ **Déposer** votre projet en suivant les étapes indiquées.

L'une des particularités de la plateforme dématérialisée DAUPHIN fait que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "produit - subvention d'exploitation - État" la participation du CGET qui sera intitulée "politique ville 971 - Guadeloupe", votre projet n'existera pas sur la plateforme.

En fait dans la fenêtre de recherche ("produit - subvention d'exploitation - État"), tapez "971" et ensuite sélectionner "politique ville 971 - Guadeloupe" puis écrire un montant.

- ✓ **Imprimer** le dossier CERFA (reçu en pièce jointe avec le mail de confirmation du dépôt du projet) ;

- ✓ **Transmettre** le dossier CERFA et les pièces administratives à l'équipe projet de votre territoire.

La cellule support (**09.70.81.86.94.**) située à PARIS (*pensez au décalage horaire*) se tient à votre disposition pour toutes questions liées à la plateforme de dématérialisation DAUPHIN).

POUR JUSTIFIER L'UTILISATION DES SUBVENTIONS 2018, attention...

- ✓ **Se connecter** sur <http://addel.cget.gouv.fr> et ouvrir son dossier de demande 2018 puis choisir l'action à justifier ;
- ✓ **Renseigner les données** et confirmer le dépôt ;
- ✓ **Imprimer** le compte rendu qualitatif et financier ;
- ✓ Le faire **signer** par le représentant légal ;
- ✓ Le **communiquer** par mail ou par voie postale à la DJSCS et l'équipe projet de votre territoire.